RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.S PLATRERIE

N° 03

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 000 €
Siège social : 160 rue Léon Jouhaux – Bâtiment A - 38100 GRENOBLE
R.C.S. GRENOBLE 984 226 118

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente novembre,
A neuf heures,

Les associés de la société A.S PLATERIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation verbale faite par le Président, à laquelle chaque associé a consenti.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier ATTAVAY, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 700 actions sur les 700 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur Général,
- Constatation d'une cession d'actions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[redacted]

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du courrier remis en mains propres le 28 novembre 2024 par le Directeur Général au Président, prend acte de la démission de Monsieur David SONCINI de son mandat de Directeur Général, avec effet au 30 novembre 2024.

Prenant acte de la démission de Monsieur David SONCINI de son mandat de Directeur Général à compter du 30 novembre 2024, l'Assemblée Générale

- Accepte de réduire le préavis prévu à l'article 20 des statuts
- Décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouveau Directeur Général pour assister le Président dans ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate la cession d'actions intervenue ce jour, et prend acte que la société est désormais unipersonnelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

[redacted]

Xavier ATTAVAY

[redacted]